

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Table with 6 columns: HEURES, THERM., HYGROM., BAROM., VENTS., CIEL. Rows include 6 hour du mat., Midi..., SOLEIL, and LUNE.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris. ON S'ABONNE : A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 37, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.



LYON, 12 juin.

Les débats relatifs aux crédits d'Afrique ont fourni à quelques orateurs l'occasion de débiter beaucoup de paroles sur le système d'Alger. La commission s'est montrée fort hostile à la conquête de la régence. Ce n'est pas elle qui a demandé l'abandon d'Alger: bien au contraire, qu'elle ait demandé l'abandon d'Alger: bien au contraire, qu'elle ait consenti à quelques expéditions partielles; mais elle repoussait le système guerroyant, mais elle condamnait les principes d'après lesquels on a gouverné jusqu'ici les colonies d'Afrique.

Nous ne pouvons qu'applaudir au vote des fonds secrets demandés par le gouvernement. Quel que soit l'état de la régence après la soumission d'Abd-el-Kader, il importe que nous soyons à l'abri de toute surprise de la part des Arabes. Il ne faut pas oublier que parmi ces tribus aux mœurs si patriarcales, la foi punique n'a rien perdu de son caractère traditionnel.

Le commerce français participe de plus en plus aux embarras qui se manifestent d'une manière si alarmante aux Etats-Unis et en Angleterre. On sait que les opérations sur les terrains, l'obligation imposée aux acquéreurs de les payer en numéraire, et le retrait d'une somme considérable de la banque de New-York, pour être répartie entre les états de l'Union, ont donné le signal des faillites en Amérique.

De nouvelles faillites se sont déclarées en Amérique, et on indique, pour la Nouvelle-Orléans seulement, le chiffre presque fabuleux de 200 millions de dollars. Les cotons se vendent sur cette place à 200 et 300 pour 100 de perte, et le commerce ne peut se procurer de l'argent qu'au moyen d'un intérêt de 50 pour 100.

La détresse de Lyon est trop connue, pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement; il en est de même de Nîmes et de la plupart des villes manufacturières du Midi. L'avitilissement du prix des laines donne la mesure de la prospérité d'Elbeuf, de Sedan et de Louviers. Cette dernière ville se trouve dans la plus triste condition, et depuis trente ans elle n'a éprouvé de pareils embarras.

L'agriculture ne reste pas étrangère au malaise; indépendamment des causes générales qui atteignent tous les producteurs, plusieurs denrées, telles que les huiles, les fourrages, etc., promettent très-peu de chose pour cette année; les oliviers ont été abîmés par le froid, qui n'a pas non plus ménagé les prairies.

Si on songe que presque toutes les industries sont solidaires, qu'elles se tiennent toutes plus ou moins, on comprendra facilement la portée des circonstances que nous venons de signaler. (Quotidienne.)

La Banque est intervenue dans l'affaire Wels pour 1,500,000 fr., les banquiers feront le reste. Quelques agents de change ont également souscrit pour cet arrangement qui a eu du reste peu d'action sur les affaires à la Bourse.

Dans cette confiance, cette maison avait pu annoncer au commerce qu'elle payait à bureau ouvert ses acceptations; cette solution était d'autant plus désirable que des maisons de Lyon se trouvaient compromises pour 4 millions de commandes expédiées aux Etats-Unis. On assure que M. Rothschild, à qui les embarras de M. Wels étaient loin de profiter, a offert de concourir pour une avance de 1,500,000 fr. et M. Aguado pour 500,000 fr. Ces fonds, combinés avec la souscription du commerce et les avances de la Banque, pareront très-convenablement à la circonstance.

La semaine dernière, un certain nombre de tisseurs sans travail obtinrent des lettres de la mairie de Lyon pour être occupés par M. Allard, directeur des travaux des chemins

de Lausanne. Le directeur, qui logeait à la Tour-de-Salvagney, hôtel de la Poste, leur déclara qu'il ne pouvait les admettre; que le travail ne manquait pas, mais qu'on n'avait ni outils ni argent. Les ouvriers désappointés prièrent M. Allard de vouloir écrire au bas de leurs lettres une annotation pour constater leur présentation et le refus d'ouvrage. Ce qui leur fut obstinément refusé. Il se hâterait de retourner à la mairie de Lyon où l'on s'empressa d'accueillir leurs plaintes en leur faisant espérer un défraiement; mais après vérification de cette affaire, M. le préfet ne put rien allouer, alléguant pour motif que les réclamants auraient dû faire constater légalement le refus du directeur en présence d'un délégué du maire de la Tour.

Nous communiquons ce fait à nos lecteurs afin qu'en pareil cas les ouvriers connaissent les formalités qu'ils ont à remplir.

Judi, dans la soirée, un enfant de 10 ans, nommé Crusard, jouait au bord de la Saône, sur le quai St-Vincent, lorsqu'en voulant passer sur un bateau, le pied lui manqua, et il fut précipité dans les eaux. L'heure avancée ne permit pas de lui donner de prompts secours; mais le sieur Lombard, syndic des crocheteurs, accouru au premier bruit de l'événement, se jeta à la rivière et, aidé de deux de ses camarades, il parvint à retirer le malheureux enfant.

On le transporta chez un pharmacien voisin, où les soins les plus pressés lui furent prodigués par MM. les docteurs Roi et Giroud; mais ces soins furent malheureusement inutiles, l'enfant avait cessé de vivre.

Ce n'est pas la première fois que le brave Lombard expose ainsi sa vie pour sauver celle des autres, et il a déjà reçu plusieurs médailles dans de semblables occasions. C'est un homme dont la modestie empêche de faire connaître les belles actions, mais que nous croyons devoir, nous, signaler à l'estime publique. (Fanal du Commerce.)

M. Confland, auteur de l'article sur Vito Mangiamela, nous adresse la note suivante :

Monsieur, J'ai l'honneur de répondre à la lettre de M. C.-A. Peyron, par laquelle il pense relever une erreur que j'aurais faite dans la solution de sa proposition au jeune Vito Mangiamela.

Il reste bien d'accord que sa question était celle-ci : Quelle est la somme de tous les nombres impairs, depuis 1 jusqu'à 10,000 ?

J'ai dit que la valeur du dernier terme était 19,999, et que la somme de tous les termes réunis s'élevait à 100,000,000; effectivement :

8 fois la différence 2 = 16 x 100,000,000 = 1,600,000,000. La double valeur du premier terme 1 x 2 = 2. 2 comparé avec la différence 2 = 0. Le carré de 0 = 0. 0, ajouté à 1,600,000,000, ne change rien. La racine carrée de 1,600,000,000 / a^2 + 2ab + b^2. 40,000.

40,000, moins la différence 2, = 39,998. La 1/2 de 39,998 = 19,999, valeur positive du dernier terme. Ainsi, 19,999 + 1 = 20,000 x 10,000 = 200,000,000. La 1/2 de 200,000,000 = 100,000,000, chiffre vrai et donné par Vito.

Il est aisé, d'ailleurs, de s'assurer de la justesse de mon opération en s'exerçant sur 10 termes seulement : 1. 3. 5. 7. 9. 11. 13. 15. 17. 19. = 100, somme de tous les termes.

100 x 16 = 1,600 / 2 = 40 - 2 = 38 / 2 = 19, dernier terme. Ainsi, M. Peyron se trompe quand il dit que la valeur de son

FÊTE AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

La fête qui a eu lieu hier au Jardin-des-Plantes a été malheureusement interrompue par la pluie. Les dames placées sur les amphithéâtres, dans leurs parures les plus élégantes, ont tenu tête à l'orage, armées de leurs ombrelles, pour voir l'entrainement des ballons, qui aurait été plus satisfaisant encore si les fesses partis à la fois. Après cela chacun s'est réfugié sous les gradins et sous les arbres. La musique a joué les airs du programme, mais l'effet en a été pour ainsi dire perdu. Le ciel est redevenu serein de 8 à 9 heures, et alors a commencé véritablement la fête. Le Jardin, illuminé avec des verres de couleur, présentait l'aspect le plus pittoresque. Des danses ont été improvisées au bruit de la musique des régiments de la garnison. L'effet du feu d'artifice a été manqué à cause de la pluie qui a rendu les poudres humides. Du reste, la foule immense et le coup d'oeil qu'elle offrait ravissant. Nous sommes bientôt le chiffre de la recette, qui sera considérable. L'ordre le plus parfait a régné pendant cette fête. Un léger tumulte s'est élevé seulement au moment de l'entrée.

LETTRÉ SUR PARIS.

9 juin 1857.

Après tous les programmes donnés d'avance sur les fêtes de Versailles qui s'ouvrent demain, vous verrez que nous aurons peu de chose à vous apprendre sur l'ensemble de cette journée. Il restera le chapitre des particularités, des costumes, parmi lesquels le sinistre de M. Pasquier joue un si grand rôle; nous aurons les bons mots, les réflexions artistiques de MM. les délégués, les critiques passionnées contre le Musée de Versailles et la nomenclature, les éloges les plus violents; nous aurons quelque nouveau Vatel! Le compte-rendu de cette solennité est préparé et imprimé à l'avance; les députés, assez bavards de leur nature parlementaire, raconteront à l'envi les prodiges de cette exhibition de tableaux. Tout le monde en parlera; tout

le monde aura été, non pas à Versailles, mais aux deux Trianons, mais dans le salon de l'Abondance, mais dans la galerie des glaces. « C'est étonnant, disait M. de Talleyrand à son retour de Gand, nous y étions 500, nous sommes revenus 30,000. »

Pour faire pendant aux merveilles de Versailles, le Messenger, le plus osé de tous les nouvellistes, annonçait hier la merveille transatlantique de la formation dans la mer Pacifique d'un sixième continent, dont le corail formerait la base principale. Ce journal ajoutait gravement que la domination de l'homme ne pourrait s'exercer sur cette nouvelle terre lorsqu'elle serait au-dessus de la surface des eaux, ce qui est fort judicieux en vérité. Le Messenger, journal du soir, a eu l'avantage de donner le premier cette nouvelle géographique. J'aime mieux encore la version indiquée par une feuille légitimiste qui affirme que la France vient d'être cruellement mystifiée par le mariage du duc d'Orléans, puisqu'en réalité la douairière de Mecklenbourg et la princesse Hélène ne seraient autres que la duchesse d'Angoulême et la fille de la duchesse de Berry.

Pour rompre la monotonie des harangues que l'on persiste à faire entendre à Mme la duchesse d'Orléans, S. A. R., accompagnée de la duchesse sa belle-mère et du prince héritaire, fait dans Paris de longues excursions. Hier encore elle parcourrait les boulevards, sans suite, sans escorte et n'ayant qu'un piqueur devant sa voiture. La duchesse d'Orléans, qui, dit-on, tutoie déjà les princesses d'Orléans ses belles-sœurs, se promet un grand plaisir des bals de l'Hôtel-de-Ville et de l'Opéra. Elle a donné, à propos de ce dernier, sa royale parole à MM. Lobau et Jacqueminot, et déjà les chapeaux modèle vieille garde, qui doivent remplacer le bonnet à poil des factions ordinaires, ont doublé et même triplé de prix.

De nombreuses nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur viennent d'avoir lieu en faveur de membres de l'Institut et de quelques hommes de lettres; plusieurs d'entre eux ont reçu de riches cadeaux de la munificence royale. On vante l'élégance du cabaret de porcelaine de Sèvres envoyé à M. de

Rougemont, auteur de la Duchesse de La Vaubalière. M. Margat, l'aéronaute, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Pour arriver à cette faveur, ce savant a pris un chemin que peu de gens suivent: il est comme on dirait tombé du ciel à l'hôtel de la Légion; mais dans sa route il eut l'occasion de montrer sa bravoure en faisant en 1830, pendant la campagne d'Afrique, une ascension périlleuse pour observer le fort l'Empereur.

La littérature a été stationnaire pendant ces jours de fête. Les auteurs et les éditeurs attendent que la fièvre des bals et des banquets soit passée et que nous soyons retombés dans notre état normal avant de continuer à nous inonder de leurs publications. Seulement, nous avons en ce moment trois Musées historiques de Versailles, tous trois gravés par les premiers artistes, bien entendu, tous trois accompagnés de textes rédigés par les hommes de lettres les plus célèbres, toujours bien entendu. Nous aurons occasion de vous dire notre avis sur ces concurrences. Avant de juger les copies, il est bon de voir les originaux: c'est ce que nous comptons faire à Versailles.

On lit en ce moment un roman nouveau, Lea Cornelia, par Anne Marie. On annonce un nouvel ouvrage de Victor Hugo, un volume de poésies ayant pour titre: Les Voix intérieures.

Je vous ai dit que nous avions déjà six portraits de la duchesse d'Orléans; le nombre s'en accroît encore, et il n'est pas une de ces images qui ne porte cette pompeuse inscription: Exécuté d'après nature au château grand-ducal de Ludwikijust. Attendons le portrait de Schœffer, chargé du tableau officiel: Arrivée de la princesse Hélène au château de Fontainebleau. Voici, au reste, quelques lignes écrites du portrait que nous ne pouvons vous faire autrement: Mme la duchesse d'Orléans a les yeux petits, ses cheveux sont blond cendré, elle est grande, sa taille est remarquablement belle et imposante, et elle a assez d'expression dans la physionomie, de grâce dans le maintien et d'aménité dans les manières, pour qu'il lui soit permis de n'être pas jolie.

A. D.

Cependant elle avait pu parvenir à la fenêtre ; mais les cris : *au secours !* expiraient sur sa bouche béante d'effroi, pendant que son bourreau acharné lui disait de choisir entre la mort dans la chambre ou la mort dans la cour.

Enfin, quelques moments après, « soit qu'elle se fût trop avancée, dit-elle, soit que Jacob l'eût poussée, — car son émotion ne lui permit pas de se rendre compte des choses, » — elle était tombée d'une hauteur de trente-cinq pieds sur les dalles qui payaient la cour. Heureusement pour elle que la rencontre fortuite que ses mains avaient faite de cuvettes saillantes, adaptées le long du mur, d'étage en étage, pour les eaux ménagères, avaient ralenti l'accélération de sa chute, qui sans cela eût été évidemment mortelle. Elle croyait se souvenir que Jacob avait fait un effort pour la retenir; cependant elle prétendait qu'il avait voulu l'achever en lui lançant dans la cour une énorme bouteille, qui ne l'a pas toutefois atteinte.

Une autre femme prétendait avoir vu, d'un cinquième étage qu'elle habite, et la femme lorsqu'elle tombait, et Jacob Zust derrière sa victime. Cependant, il y avait une distance immense entre elle et cette scène de carnage; il était sept heures du soir, en hiver, et les ténèbres n'étaient éclairées que par le pâle reflet de la lumière qui se trouvait dans l'intérieur de la chambre du tailleur.

Enfin les contusions que les médecins avaient constatées sur le corps de la fille Mazui donnaient à l'accusation un caractère de gravité qui saisissait dès l'abord.

Mais à ces charges l'accusé répondait par des dénégations pleines de convenance et avec un flegme ingénu qu'augmentait encore la simplicité de son langage, à l'accent tudesque et souvent peu intelligible.

Il expliquait que la fille Mazui, qui faisait parade d'une si austère vertu, n'avait pas toujours été aussi inflexible pour lui; mais que, par malheur, la présence d'une jeune ouvrière, Rosine Oswald, employée pendant son absence, avait, à son retour, allumé en elle des sentiments d'une jalousie exaltée qui plusieurs fois, avant la prétendue scène du 24, s'était exhalée en menaces de mort, et transformée, quelques jours auparavant, en un affreux guet-apens contre la fille Oswald. Elle était allée assaillir sa prétendue rivale, dans son propre domicile, avec un pique-feu, après lui avoir jeté une poignée de poivre dans les yeux. Mais cela n'avait pas satisfait sa vengeance: elle avait voulu l'accomplir, l'achever, sur son infidèle amant, et, pour cela, elle avait imaginé l'odieuse machination qui tendait à faire croire tous les faits de l'accusation, tandis qu'il n'en était rien; qu'elle était descendue par l'escalier, et qu'après s'être étendue sous la fe-

netre, et s'être frappée au visage, pour déterminer l'hémorrhagie, elle avait poussé les cris qui avaient éveillé l'attention de Zust, alors occupé à son travail, et l'avaient engagé à mettre la tête à la fenêtre pour connaître la cause de ce bruit. Zust attribuait l'incendie aux mêmes motifs, ou à une cause fortuite.

C'est en cet état que Zust a comparu devant la cour d'assises. L'accusation a été soutenue avec chaleur par M. Laborie.

M. Moillière, défenseur de l'accusé, a fait ressortir les contradictions étranges des dépositions de la fille Mazui, son acharnement contre Zust, sa jalousie concentrée à l'audience, mais que les faits antérieurs démontrent évidente. Il indiquait les invraisemblances d'une semblable lutte, et surtout l'impossibilité d'un pareil résultat. L'accusation d'incendie lui a semblé inconcevable; car pour la soutenir il fallait admettre que l'accusé aurait mis le feu au-dessus du seul escalier par lequel il devait se ménager sa fuite, et qu'il aurait ainsi, d'une main insensée, allumé son propre bûcher, tandis que de l'autre il jetait dans la cour la clé de la chambre dans laquelle il se condamnait à mourir. Son renvoi de chez son maître, le renvoi de sa prétendue maîtresse, ne lui ont pas paru des causes suffisantes d'irritation pour expliquer des tentatives si multipliées et si atroces de vengeance sur une femme qu'il avait aimée ou qu'il commençait à aimer alors, puisque, de l'aveu de la fille Mazui, il avait prélué à la scène du 24 par des essais de séduction.

Ces différents moyens, développés avec habileté, ont paru produire la plus vive impression sur les jurés; et lorsqu'ils sont venus, après une demi-heure de délibération, rapporter un verdict d'acquiescement, l'auditoire, encore sous le coup des émotions profondes que la chaleureuse parole du défenseur avait fait naître, a témoigné sa joie de cette heureuse péripétie par des applaudissements que le respect du lieu et la voix des huissiers ont eu beaucoup de peine à calmer.

Nous avons lu avec intérêt dans la *Gazette médicale* un Mémoire de M. le docteur Devergie aîné sur un nouveau traitement du catarrhe chronique de la vessie; ce médecin indique un nouveau mode de traitement par lequel il applique le remède sur le mal même. L'expérience confirme chaque jour par des succès en ville ce que cet habile praticien de la médecine militaire avait d'abord tenté dans son hôpital. Procédant toujours avec prudence, il trace les règles à suivre en calculant la susceptibilité des organes, et passant successivement des émollients aux narcotiques, puis aux balsamiques, il parvient, dans l'espace de deux à quatre mois, à guérir des catarrhes datant de longues années.

Le traitement est tellement rationnel, que M. Devergie obtient, dès le début, la cessation des fréquentes envies d'uriner et des douleurs vives qui font le désespoir des malades, qui empoisonnent les dernières années des vieillards et la vie entière des hommes de lettres. Ce mémoire est mis en vente à Paris, chez Germer-Baillière, libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 11, et chez l'auteur, rue de Taranne, n° 20.

Spectacles du lundi 12 juin 1837.

GRAND-THÉÂTRE.

Deuxième début de M. James, premier danseur noble et demi-caractère. — 1° ZAMPA, ou LA FIANCÉE DE MARBRE, opéra-comique en 3 actes. — 2° LA SYLPHIDE, ballet-pantomime en 2 actes. — On commencera à 6 heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

(Au bénéfice de M. Barqui). — 1° CÉSAR, ou LE CHATEAU DU CHATEAU, comédie-vaudeville en deux actes. — 2° MICHEL, ou AMOUR ET MENUISERIE, vaudeville en quatre actes. — 3° L'AUBERGE DES ADRETS, mélodrame-comique en 2 actes. — On commencera à 5 heures 1/2.

Bourse de Paris du 10 juin 1837.

L'arrangement de l'affaire de M. Wels et C^e n'a pas eu d'effet à la bourse. Le 3 p. 0/0 est resté toute la journée 73 20 25 demandé. L'ambiguïté des dépêches télégraphiques a fait baisser l'actif. On est à 7/8.

| | | | | |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 108 70 | 108 80 | 108 85 | 108 85 |
| — fin courant | 108 90 | 109 | 108 90 | 109 |
| Quatre pour cent | 99 50 | | | |
| Trois pour cent | 78 10 | 78 15 | 78 10 | 78 10 |
| — fin courant | 78 20 | 78 30 | 78 20 | 78 25 |
| Rentes de Naples | 96 70 | 96 70 | 96 70 | 96 70 |
| — fin courant | 96 90 | 96 90 | 96 85 | 96 90 |
| Actions de la Banque | 2450 | | | |
| Quatre Canaux | 1190 | | | |
| Caisse hypothécaire | 808 75 | | | |
| Emprunt d'Haïti | » | | | |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSÉ FILS, BUR POULAILLERIE, 19.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 juin, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

FEUILLE D'ANNONCES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Lafont, avoué, rue du Bœuf, n° 38.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du dix-sept juin :

D'une maison, cour et dépendances, sises aux Brotteaux, à l'angle des rues de Séze et de Vendôme, appartenant à la dame Primard, sur la mise à prix de 25,000 f. Le revenu, fixé par bail authentique, est de 2,200 f. (2669)

(2685) VENTE APRÈS DÉCÈS

De cent vingt hectolitres de vin rouge du Beaujolais, d'un mobilier, fonds de café et trousseau à l'usage d'homme, quai de Serin, entrepôt de M^{me} veuve Clu, et place Donnée, à Vaise, maison Dumas.

Le jeudi quinze juin l'an mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, quai de Serin, entrepôt de M^{me} veuve Clu, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de cent vingt hectolitres de vin rouge du Beaujolais de diverses qualités.

MOBILIER.

Le lendemain vendredi, et jours suivants s'il y a lieu, à la même heure, il sera procédé, place Donnée, à Vaise, toujours par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente d'effets mobiliers, fonds de café et trousseau à l'usage d'homme, lesquels se composent de :

Billard avec tous ses accessoires, banques, tables en bois de noyer, tabourets, chaises en bois et paille; Bois de lit, secrétaire, armoire en bois de noyer, glaces; linge de lit, de table et de corps; habits, pantalons, gilets en drap, etc.; Poêle en fonte, batterie de cuisine, verroterie, faïence, bouteilles vides, etc. etc. etc.

Ladite vente sera faite à la requête des héritiers bénéficiaires de M. Gabriel-François Jamet, et en vertu d'une ordonnance en due forme, rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

ANNONCES DIVERSES.

(2671) A VENDRE. — Plusieurs glaces de différentes grandeurs, et une psyché acajou, place du Port-du-Temple, n° 42, au 1^{er}.

(2664) A VENDRE. — Six bicherées de terrain propre à bâtir, situé sur la place de Villeurbanne, à côté de l'église neuve. S'adresser chez M. Petit, n° 7, à Serin.

(2686) A VENDRE. — Voiture dite diligence pour la ville et pour la campagne. S'adresser au concierge, rue Sala, n° 42.

(2605) A LOUER. — Appartement de trois ou cinq pièces meublées, à la campagne, dans un clos très-ombragé, à une demi-lieue de Lyon. S'adresser quai de Retz, n° 45, au 2^e, près le Collège.

COMPAGNIES D'ASSURANCES COMMERCIALES D'ANVERS,

RISQUES MARITIMES, D'INCENDIE ET SUR LA VIE DES HOMMES.

Trente millions affectés aux Risques de Navigation et trente millions aux Risques d'Incendie et sur la Vie.

Ces Compagnies, établies à Anvers sous la direction de M. Auguste Morel, rue de Vénus, n° 758, ont pour banquiers, à Paris, MM. André et Cottier, et MM. Delamarre, Martin et Didier.

Outre leur capital immense, ces Compagnies présentent encore au commerce et à la propriété les plus grands avantages, soit par leurs conditions générales, soit par des clauses spéciales de sécurité. On peut à cet égard prendre tous les renseignements qu'on peut désirer chez M. Rejanin, agent du département du Rhône, dont les bureaux sont quai Serin, n° 23. (2575)

L'ALLIANCE. COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

ET LES RISQUES DE NAVIGATION INTÉRIEURE, Etablie à Paris, rue Vivienne, n° 37; l'Agence à Lyon, chez MM. Pine-Desgranges, place Sathonay.

CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS de francs. Cette Compagnie est la seule qui assure les risques de CHOMAGE des immeubles et établissements industriels. Ses tarifs de primes sont extrêmement modérés. (2191)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS. Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de SIROP DE JOHNSON. DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUTS LES REMÈDES APPROUVÉS ET BREVETÉS: CHOCOLATS DE SANTÉ, RHUMES, L'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE. s, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

PHARMACIE DES CÉLESTINS. PASTILLES NATURELLES DE JAUDE, Préparées avec le sel martial extrait des eaux de la SOURCE DE JAUDE (Clermont-Ferrand), et vendues sous le cachet de cet établissement; elles remplacent avec le plus grand avantage toutes les préparations FERRUGINEUSES ARTIFICIELLES, et s'emploient avec beaucoup de succès dans les LANGUEURS D'ESTOMAC, DÉGOUTS, FAIBLESSES et IRRITATIONS NERVEUSES, et chaque fois qu'il faut fortifier sans irriter. C'est un spécifique certain contre les PALES COULEURS, qui sont l'origine de presque toutes les maladies des jeunes personnes. — Par boîtes de 2 fr. et 1 fr. (2589)

DILIGENCE POUR GAP, AIX ET MARSEILLE.

DÉPART TOUTS LES JOURS, à deux heures après midi, de chez Gastine et Gillet, 45, port du Temple. (2650)

MAUX DE DENTS. L'Araby enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dents la plus vive, guérit la carie et s'emploie sans aucun danger. Dépôts, à Lyon, chez MM. Bretonville et Michel, place des Terreaux, n° 21; Grandperrier, rue Saint-Dominique, n° 12; A Grenoble, Esprit, place Grenette, n° 19; A Valence, Rey, parfumeur, Grande-Rue. (2410)

DÉPURATIF DU SANG. LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)

Pommade Mélainocôme. Il n'est bruit en France que des merveilles de cette précieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir sur-le-champ, et sans aucune préparation, les fortifie, les épaissit et les empêche à jamais de blanchir et de tomber. Nous ne pouvons mieux en faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éloquent de M. le docteur Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris. (Voir les journaux du 15 juin 1832.) Le seul dépôt se trouve à Paris, chez M^{me} veuve Cavaillon, Palais-Royal, galerie Valois, n° 133, au deuxième, l'entrée par l'allée de l'horloger. (Ne pas confondre la boutique du parfumeur à côté.) Le prix des pots est de 5, 10 et 20 fr. On y trouve aussi les célèbres pommades blonde et châtaine, aux prix de 10 et 20 fr. (Ecrire franco.) A Paris et chez M. Chambry-Cocq, marchand-quincaillier, place des Terreaux, et chez M. Girard, marchand de nouveautés, place Bellecour, près l'hôtel de l'Europe, à Lyon. (2681)

DÉPURATIF DU SANG. ROB APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE. Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique. PRIX: 10 F. LA Bille ET 5 F. LA 1/2 Bille. A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13. (2280)